

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

---

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

### **Décision du 18 décembre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)**

NOR : TREA2334525S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

#### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 3 août 2023 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est mentionnées dans la décision du 3 août 2023 susvisée, à Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint à la directrice, chargé des affaires techniques, mentionnées à l'article 2 dans la décision du 3 août 2023 susvisée, à M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aérodromes, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions du secrétariat mentionnées à l'article 2 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Liliane Sceaux, adjointe d'administration de l'aviation civile ;

Mme Marina Labaune, adjointe d'administration à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Mme Natacha Deroi, agente contractuelle.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 10 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet ;

M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du référent territorial mentionnées à l'article 10 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 5 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Nicolas Turcot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Sébastien Doraphé, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne.

## **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « aviation générale » mentionnées à l'article 4 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Hubert Champion, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Loïc Romestant, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Fabrice Dubois, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Susana Paulin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Lysaëlle Reig, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Élise Robert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Ghislain Thabuit, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Marc Sogno, attaché d'administration ;  
M. Hughes Vandermoere, assistant d'administration de l'aviation civile.

### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « régulation et développement durable » mentionnées à l'article 7 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Ghislaine Pavallier, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 8 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

### **Article 10**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, les actes relatifs à la gestion des demandes de titre de circulation national dans les zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR) des aéroports de la région Centre-Est, à l'exception des décrets, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » mentionnées à l'article 8 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Romain Garcia, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Chloé Dupouy, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Laurent Lassasseigne, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Sami Maït, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
M. Quentin Fradet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Mme Lauréline Barrère, agente contractuelle.

## **Article 11**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « opérations aériennes » mentionnées à l'article 6 de la décision du 3 août 2023 susvisée, à :

M. Alain Caperan, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Jean-Pascal Guénot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Frédéric Merlin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Pierre Sordet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Éric Tourmez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Florent Prévost, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 12**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanents de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, placés sous l'animation de la cheffe de cabinet, conformément à l'article 10 de la décision du 3 août 2023 susvisée, en application de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée d'administration de l'État ;

M. Marc Balland, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Gwendolyne Bretagne, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Bertrand Drevon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Simon Dupin, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

M. Thierry Lhommeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée d'administration de l'État ;

M. Thierry Maurice, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Carole Soufflet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Mme Nathalie Spyczerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

## **Article 13**

La décision du 28 août 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

## **Article 14**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **Article 15**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 18 décembre 2023

P. CIPRIANI